

Aux instances consultées
(selon liste en annexe)

N/Réf. : VBT/SLB/CGN/mte
(à rappeler dans toute correspondance)

Lausanne, le 26 janvier 2026

**Projet de modification des directives cantonales pour l'accueil familial de jour :
Mise en consultation**

Mesdames, Messieurs,

Les articles 7 et 7a de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) prévoient que l'Office, devenu le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) dès le 1^{er} janvier 2025, fixe les référentiels de compétences et le cadre de référence pour l'accueil familial, après avoir consulté les milieux concernés.

Sur cette base, j'ai le plaisir de soumettre à votre instance un projet de modification des directives cantonales pour l'accueil familial de jour.

La dernière révision des directives avait pour objectif de prévoir dans les obligations des accueillant·e·s en milieu familial (AMF) que le cours d'introduction à l'activité d'accueil familial de jour soit effectué durant la période de validité de l'autorisation provisoire et à ce que l'AMF participe à au moins deux rencontres de soutien par année, au titre de formation continue.

Toujours dans la perspective d'améliorer la formation continue des AMF, un sondage a été soumis le 28 octobre 2024 aux autorités compétentes, aux répondant·e·s et aux coordinatrices de l'accueil familial de jour. Ce sondage visait à recueillir les avis concernant l'organisation et la gestion des premiers secours pédiatriques et à évaluer l'opportunité d'étendre la certification (BLS-AED-SRC Generic provider-complet) des cours de premiers secours pédiatriques à l'ensemble des AMF, y compris celles qui sont déjà en poste. Il visait également à déterminer si les cours de rappel de la formation devaient être intégrés en complément des rencontres de soutien annuelles ou les remplacer partiellement.

Les résultats du sondage ont été les suivants :

- 81% des sondés se sont déclarés favorables à l'ajout d'une rencontre de soutien (RS) pour les cours de rappel en premiers secours pédiatriques, ce qui porterait à trois le nombre de rencontres de soutien, et ce, une année sur deux.
- 77% des sondés se sont déclarés favorables à l'extension de la certification premiers secours et des rappels à l'ensemble des AMF, y compris celles déjà en fonction avant la mise en place du nouveau plan de formation.

Ces résultats ont confirmé que les premiers secours pédiatriques devaient occuper une place centrale dans la formation des AMF et ont démontré une volonté collective de renforcer les compétences de terrain et de garantir un accueil de qualité.

Comme le prévoit le cadre légal, cette consultation intervient en vue de la modification des directives, afin de formaliser l'intégration de ces formations obligatoires dans le plan de formation des AMF.

La cheffe du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants

La nouvelle lettre m. de l'art. 7 des Directives AFJ qui est mise en consultation prévoit un rappel de formation en premiers secours pédiatriques tous les deux ans. Quant à la lettre n., elle reprend l'ancienne lettre m.

Certaines structures qui ont fait part de leur souhait de continuer à dispenser en interne les rappels de formation en premiers secours pédiatriques pour leur personnel pourront le faire, mais les coûts de ces formations ne seront pas pris en charge par l'Etat.

Cette modification des directives de l'accueil familial de jour est également l'occasion de mettre à jour la dénomination de notre entité, en remplaçant l'OAJE par le SCAJE.

Vous trouverez en annexe un tableau miroir présentant les modifications soumises à consultation. Je vous prie de bien vouloir me faire part de votre retour au sujet de ce projet **d'ici au 27 février 2026**, par courriel à l'adresse afj.scaje@vd.ch.

Madame Sarah Le Briquer, référente cantonale pour l'accueil familial de jour, se rend disponible en cas de questions ; sarah.le-briquer@vd.ch.

Je me réjouis de vos retours respectifs et vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

La cheffe du SCAJE


Valérie Berset**Annexes :**

- *Liste des instances consultées*
- *Tableau miroir des modifications*